

Les motifs d'annulation et conditions de remboursement.

Extrait du recueil des tarifs des services municipaux – Délibération du 18 juin 2021

3.1. ACTIVITÉS ADL - ADLP VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI APRÈS MIDI

SANTÉ –

Conditions d'annulation : L'enfant est dans l'impossibilité de participer à une prestation réservée ou payée en raison d'une maladie ou d'une hospitalisation.

Documents justificatifs – modes et délais de transmission : Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation mentionnant la date d'arrêt, la date de reprise et la/les activité(s) concernée(s), à transmettre par mail annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison municipale des familles - 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, dans les 14 jours calendaires maximum suivant le 1er jour d'absence.

Conditions de facturation : Remboursement des journées non consommées, comprises entre les dates d'arrêt et de reprise mentionnées sur le certificat médical ou le bulletin d'hospitalisation, hors délai de carence de 3 jours en cas de maladie et sans délai de carence en cas d'hospitalisation.

DÉCÈS D'UN PROCHE –

Conditions d'annulation : L'enfant mineur est dans l'impossibilité de participer à une journée réservée et/ou payée suite au décès de son responsable légal, son frère ou sa sœur et ses grands-parents.

Documents justificatifs – modes et délais de transmission : Transmettre un acte de décès, à transmettre par mail annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison municipale des familles - 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, dans les 14 jours calendaires maximum suivant la date du décès.

Conditions de facturation : Remboursement des journées non consommées postérieures à la date du décès.

DÉCÈS DE L'USAGER MINEUR –

Conditions d'annulation - Documents justificatifs – modes et délais de transmission : Pour déclarer le décès d'un usager mineur et annuler une journée réservée et/ou payée, transmettre un acte de décès, à transmettre par mail annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison municipale des familles - 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, dans les 14 jours calendaires maximum suivant la date du décès.

Conditions de facturation : Remboursement des journées postérieures la date du décès.

ESSAI –

Conditions d'annulation - Documents justificatifs – modes et délais de transmission : Uniquement pour les mercredis : Les trois premiers mercredis auxquels est inscrit votre enfant constituent une période d'essai. Si, à l'issue d'un de ces trois mercredis, vous avez changé d'avis : Annulation de l'ensemble des mercredis du semestre sur demande écrite à transmettre par mail annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison municipale des familles - 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, 7 jours calendaires maximum suivant la 3ème journée.

Conditions de remboursement : Remboursement avec une retenue de 10 % sur le montant total de la facture.

EXCLUSION –

Conditions d'annulation : La mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'utilisateur participant si le bon déroulement de la prestation est compromis en raison :

- De son comportement ou du comportement de ses responsables légaux (ex. comportement déplacé envers les encadrants / animateurs d'activités ou autres usagers...),
- D'une absence injustifiée à 3 journées consécutives.

Conditions de remboursement : Aucun remboursement des sommes versées.

SERVICE NON ASSURE –

Conditions d'annulation : La mairie se réserve le droit d'annuler une prestation si les conditions de sécurité, techniques et d'encadrement nécessaires à son bon déroulement ne peuvent être réunies.

Conditions de remboursement : Remboursement des sommes versées.

ÉVICTION –

Conditions d'annulation : La mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'utilisateur participant si le bon déroulement de la prestation est compromis en raison de son état de santé.

Conditions de facturation : Les conditions de remboursement du motif «Santé» s'appliquent.

[Télécharger le formulaire d'annulation / transfert \(format pdf\)](#)